

Syndicat Mixte du Pays de Dinan

Compte rendu de la réunion du groupe de travail communication Le 15 décembre 2003

Étaient présents :

- M. Jérôme LE BRETON, membre du Comité syndical
- Mme Marie-Reine TILLON, membre du Comité syndical
- M. Marc FRAVAL, Directeur du Syndicat Mixte
- M. Philippe COSTANTINI, directeur du Conseil de développement
- M. Jean-Yves SIMON, Président du Pays Touristique
- M. Jean-Pierre HUGUET, Président de l'Entente Culturelle
- Melle Rozenn LECORVAISIER, Animatrice de l'Entente Culturelle
- M. Norbert DODEMAND, Vice-Président de la PFIL
-

Excusés :

- M. Frédéric MOY, Président de la PFIL
- Melle Stéphanie LE VALLOIS, Animatrice du programme LEADER +
- Mme Thérèse LE BRIGAND, Assistante technique du Pays Touristique
- M. Jean-Yves DE LA ROCHEAULION, membre du Comité syndical
- M. Francis REYNES, membre du Comité syndical
- Mme MICHELE MOISAN membre du Comité syndical

En introduction, M. FRAVAL demande aux membres du groupe si le compte rendu de la réunion du 17 novembre 2003 appelle de leur part des remarques. Les participants approuvent ce compte-rendu.

M. FRAVAL présente ensuite les conclusions du débat qui a eu lieu lors du Comité syndical du 27 novembre dernier suite à la présentation des premières conclusions auxquelles est parvenue notre groupe de travail.

Le Comité syndical ne souhaite pas la mise en oeuvre d'une lettre de Pays à destination de l'ensemble des habitants pour des raisons de coûts et de redondance éventuelle. Il propose de s'appuyer sur les supports communaux et/ou intercommunaux existants.

En revanche, il est favorable à la création d'un document unique de présentation générale du territoire à destination du grand public et surtout à la mise en place d'une lettre d'information interne à destination des conseillers municipaux et communautaires ainsi que

des acteurs du territoire. Cette lettre sera prioritairement diffusé par le courrier électronique selon un principe que le groupe de travail est chargé de rechercher.

La discussion s'engage sur ce dernier point. Plutôt que d'envoyer un courrier électronique avec des pièces jointes à un groupe de destinataires, les membres du groupe souhaitent la mise en place d'une lettre d'info électronique présentant des rubriques au sein desquelles il est possible de cliquer sur un lien pour obtenir des informations plus complètes sur le thème recherché (compte rendu de réunion, bilan d'une étude, état d'avancement d'un dossier, compte rendu des Comité syndicaux et du bureau...).

Le développement d'un tel système suppose cependant d'avoir un lieu de stockage des données (un serveur). Il y a également le problème de la sécurisation des accès et de la mise en ligne des informations.

Le produit doit être simple et permettre aux utilisateurs de trouver rapidement les informations recherchées ainsi que posséder des possibilités d'archivages pour par exemple conserver et permettre l'accès aux comptes-rendus des précédentes réunions.

Marc FRAVAL va interroger ABELIUM (prestataire informatique du syndicat mixte) et consulter certains Pays ou organismes (ARIC) qui ont mis en place un tel système ceci afin d'en connaître les principes et modalités d'organisation ainsi que les coûts.

Pour ce qui est du document de présentation générale du Pays de Dinan, il faut qu'il soit le plus synthétique possible et que les informations qu'il contiendra aient un caractère pérenne pour en retarder l'obsolescence. Pour d'ores et déjà aborder sa mise en œuvre, il est demandé à chacune des structures participantes de réaliser une fiche de synthèse qui présente ses principes d'organisation, son articulation avec ses partenaires tant au niveau du Pays qu'en dehors, et ses axes et thématiques de travail.

Ses informations devront être adressées au Syndicat mixte du Pays de Dinan pour le 3 février 2004 au plus tard en vue d'en réaliser une synthèse pour la prochaine réunion qui se tiendra le lundi 9 février 2004 à 14H00 au syndicat mixte du Pays de Dinan.